

LA PETITE COMMISSION QUI IRRITE ABOU DABI

Pascal Renouard de Vallière est celui qui a œuvré à l'installation de la Sorbonne à Abou Dabi. Un travail de lobbying facturé 2,5 millions d'euros à l'émirat mais resté impayé depuis dix ans. Bien déterminés à ne pas honorer leur dette, les Emiratis multiplient les recours et jouent les espions. PAR EMMANUEL LÉVY

Il mesure plus de 2 m et dépasse le quintal. Mais Pascal Renouard de Vallière, de son vrai nom Victor Renouard, ressemble plus à un clown triste qu'à un fort des halles. Voilà bientôt dix ans que ce « consultant en relations internationales » court après les 2,5 millions d'euros que l'émirat d'Abou Dabi lui doit pour son lobbying réussi dans l'accord de coopération entre la Sorbonne et le ministère de l'Enseignement local. Un accord qui s'est conclu en 2006 par l'inauguration de l'université Paris-Sorbonne-Abou Dabi, seul campus francophone à ce jour dans le golfe Arabique.

DÉTECTIVES ET INFORMATEURS

Dix ans... De quoi succomber à une bonne dose de neurasthénie. De cette dépression, il n'est pourtant nullement fait état dans l'étrange rapport que le cabinet Sanier, une agence parisienne de détectives privés, a remis en août 2016 aux avocats français qui défendent les intérêts de l'émirat dans cette affaire. Pas de renseignements médicaux, donc, dans ce document que *Marianne* a pu consulter, mais une plongée surprenante dans sa situation familiale, fiscale, bancaire et même patrimoniale. Problème : l'accès à ces données personnelles n'a rien d'anodin, la plupart étant censées être confidentielles. Comment affirmer, en effet, que

CONSULTANT EN RELATIONS INTERNATIONALES, installé aujourd'hui au Caire, Pascal Renouard de Vallière se flatte de plusieurs décennies de partenariats noués avec des pays arabes.



internationalrelationsconsulting.blogspot.fr

le lobbyiste ne dispose d'« aucun partenaire bancaire » en France sans avoir consulté le Fichier national des comptes bancaires et assimilés (Ficoba), dont l'accès est strictement réservé aux magistrats, agents des impôts, notaires ou huissiers, mais en aucun cas à des « privés » ? Que Pascal Renouard de Vallière est « inconnu auprès de la Caisse des Français à l'étranger » et des autres organismes de sécurité sociale si ce n'est en disposant d'informateurs en leur sein ? Ou, pis encore, qu'il est « inconnu des services fiscaux depuis 2003 » à moins qu'une petite main des impôts n'ait interrogé le système informatique de Bercy ? Autant de violations de la vie privée qui pourraient relever

du pénal. L'intéressé a décidé de porter plainte contre X.

Les donneurs d'ordre d'Abou Dabi, en tout cas leurs avocats, semblent penser que le jeu en vaut la chandelle. Malgré un jugement de la cour d'appel de Paris du 30 octobre 2015 reconnaissant la réalité du travail de Renouard de Vallière, validant ainsi la créance de 2,5 millions d'euros qui vont avec, les Emiratis ne veulent pas payer. En même temps qu'ils saisissent la Cour de cassation, ils ont déposé une demande en référé visant à surseoir au paiement que la cour d'appel de Paris examinera le 31 janvier prochain. Leur idée ? Démontrer que le consultant n'est pas solvable – grâce au rapport du cabinet Sanier – et que les millions, s'ils lui étaient versés aujourd'hui, ne pourraient pas être remboursés au cas où la décision de la cour d'appel serait cassée.

« Nous sommes comme les journalistes. On a nos petites astuces, nos sources, que nous ne dévoilons pas. Mais toujours dans le respect de la loi. Nous sommes des professionnels. Et puis qui me dit que vous êtes vraiment journaliste ? » Daniel Robillard, partenaire de Sanier, a beau se dire à la retraite aujourd'hui, il reste le privé qu'il a toujours été. S'il est facile d'obtenir un acte de naissance, une adresse ou une participation dans une société commerciale, c'est une autre paire de manches que de compiler les données sociales,